

SÉANCE du 5 novembre 2024

Présidence : Mr BARASZ Olivier

Présents : Mr BARASZ Olivier, Mme KOVACICEK Corine, Mme LE TALLEC Sophie, Mr LATAPIE Jean-Luc et Mr PAU André

Excusé : Mr ANTAJAN-BERNADOT Joris

Pouvoir : Aucun

Secrétaire de séance élue : Mme LE TALLEC Sophie

Quorum : atteint

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- ✓ Présentation de l'avenant 1 du lot 8 confié à l'entreprise Delta Elec
- ✓ Présentation de l'avenant 2 du lot 5 confié à l'entreprise Botella
- ✓ Décision modificative 1
- ✓ Mise en place du Rifseep
- ✓ Cérémonie du 11 novembre
- ✓ Questions diverses

1. Approbation des procès-verbaux de la réunion précédente**2. Présentation de l'avenant 1 du lot 8 confié à l'entreprise Delta Elec**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'un premier avenant pour le lot 8 avec l'entreprise DELTA ELEC.

L'avenant porte sur la l'alimentation en eau chaude de l'évier du bar et le changement du mode de chauffage.

L'incidence financière induit une baisse du montant du lot initial de 5.81 % par rapport au montant initial du lot, soit un montant de l'avenant de - 1 613.59 € et un nouveau montant du lot de 26 127.14 €.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du lot 8 pour l'entreprise DELTA ELEC.

3. Présentation de l'avenant 1 du lot 7 confié à l'entreprise Botella

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'un premier avenant pour le lot 7 avec l'entreprise BOTELLA.

L'avenant porte sur la reprise de l'installation électrique de la cuisine actuelle sur le nouveau tableau de la salle des fêtes.

L'incidence financière induit une augmentation de 18.8 % par rapport au montant initial du lot, soit un montant de l'avenant de 1 878 € et un nouveau montant du lot de 11 865.50 €.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 du lot 7 pour l'entreprise BOTELLA.

4. Décision modificative 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'élaboration du budget, les prêts n'étant pas souscrits, les montants des intérêts et remboursements de capital inscrits étaient des estimations. Les montants étant désormais convenu, il convient de prendre une décision modificative pour permettre le versement de ces sommes.

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
1641 : emprunt	1 021.95 €	021 : Virement de section	1 021.95 €
	1 021.95 €		1 021.95 €

Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
023 : Virement de section	1 021.95 €		
615231 : Voirie	- 1 123.21 €		
66111 : Intérêts	101.17 €		
Total des dépenses	0 €		

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des présents approuve cette décision modificative.

5. Mise en place du Rifseep

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une saisine du CST a été faite pour la mise en place du Rifseep (régime indemnitaire) au bénéfice de la secrétaire. Dès le retour de l'avis du CST il conviendra de délibérer pour l'acter.

6. Cérémonie du 11 novembre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la cérémonie sera présidée

cette année par Monsieur André PAU. Comme d'habitude, une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

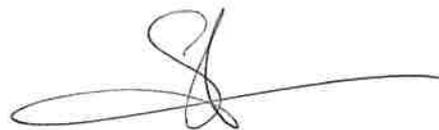
Conseil municipal clos à 20h15

Le Maire,



BARASZ Olivier

La secrétaire,



LE TALLEC Sophie

